

« Reprise de l'étude des ouvrages hydrauliques dans le cadre du Contrat de Restauration et d'Entretien de l'Erve »



Février 2011



QU'EST CE QUE LE C.R.E. SUR L'ERVE ET A QUOI SERT-IL ?

Le **Contrat Restauration Entretien** du bassin de l'Erve a été signé le 5 Septembre 2007 entre le Syndicat de bassin de l'Erve, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Conseil général de la Mayenne et la Région Pays de la Loire.

Cet outil financier visant la reconquête du bon état écologique et une meilleure qualité de l'eau a permis la mise en place, de deux programmes différents en concertation avec les partenaires techniques, financiers, usagers et élus :

- **Un programme d'actions opérationnel sur 5 ans (2008-2012)**. Les différents types de travaux sont l'entretien de la végétation, l'enlèvement d'embâcles, la protection des rives...
- **Un futur programme d'actions sur les ouvrages hydrauliques** qui sera défini grâce à une nouvelle étude présentée ci-dessous.

CONTEXTE GENERAL DE LA NOUVELLE ETUDE :

L'Erve est jalonnée par de nombreux ouvrages hydrauliques : anciens moulins, barrages, clapets. Ces ouvrages ont, pour beaucoup, vu leurs usages disparaître ou évoluer depuis plusieurs décennies.

Dans le cadre du C.R.E., le Syndicat du Bassin de l'Erve s'est engagé dans une étude en 2007 avec le Bureau d'études *Hydroconcept*, dont l'objectif est **l'amélioration de la qualité hydromorphologique** du cours d'eau. Ce travail a permis de proposer un programme d'actions sur 27 ouvrages visant à améliorer le transit sédimentaire et piscicole. Suite à l'enquête publique de l'automne 2009, de nombreuses interrogations ont été soulevées de la part des riverains, élus et associations.

C'est pour répondre à ces différentes interrogations que le Syndicat vient de relancer une étude complémentaire.

Dans cette étude complémentaire, **les propositions d'aménagements, par ouvrages, seront revues et discutées** avec l'ensemble des propriétaires afin d'établir un programme cohérent suscitant une large approbation.

Le groupement « **Cariçaiie-BIEF** » est mandaté par le Syndicat afin de concevoir les projets et de conseiller les élus sur les travaux. Dans un premier temps, le groupement et le Syndicat prendront contact avec chacun des propriétaires afin d'engager une discussion sur les projets d'aménagements.

Cette étude est financée à 50% par l'Agence de l'Eau, 20% par le Conseil Général et 10% par la Région, les 20% restant sont à la charge du Syndicat de bassin de l'Erve.

CONTENU DE L'ETUDE :

Dans cette nouvelle étude, la conception des aménagements prévus initialement par le bureau d'étude Hydroconcept sera revue pour chacun des 29 ouvrages.

Les points essentiels examinés pendant cette étude seront notamment :

- La **faisabilité de solutions alternatives** au démantèlement des ouvrages (plusieurs scénarii d'interventions chiffrés seront étudiés)
- La réponse à l'ensemble des questions abordées lors de la dernière enquête publique.
- L'incidence de l'effacement d'ouvrages sur les crues, l'étiage, les zones humides, les sites protégés (ex : Natura 2000...)
- La Justification de l'intérêt général par rapport aux différents enjeux : écologique, piscicole, hydraulique, économique, touristique et qualité de l'eau.
- L'impact des aménagements sur le paysage pour l'ensemble de la zone d'étude et particulièrement dans les bourgs, des montages photographiques viendront illustrer les différentes propositions.

De plus, différentes expertises ou études seront intégrées au dossier :

- L'état des lieux des ouvrages réalisés par le syndicat de bassin, riverains, élus et associations.
- Le réaménagement ou le maintien des points de défense incendie en lien avec le SDIS.
- L'expertise des murs et des fondations (étude de sol et géotechnique).
- La conséquence de l'abaissement de la ligne d'eau sur les Grottes de Saulges.

La durée de cette étude est fixée à environ 9 mois permettant ainsi une concertation avec les différents acteurs et usagers de la rivière. Des réunions publiques sont prévues. Le programme d'actions défini sera soumis à enquête publique fin 2011/début 2012. Le Syndicat reste à l'écoute de toute personne désirant plus d'informations.

Les différents travaux en cours (2008-2012) :

L'entretien de la végétation : Dans le lit du cours d'eau, les embâcles sont retirés afin de maintenir le bon écoulement des eaux. En rive, les arbres malades, très penchés ou en fin de maturité sont abattus sélectivement. L'objectif étant d'obtenir une végétation diversifiée, succession de zones ouvertes et de zones d'ombres avec la présence d'arbres de tous les âges.

Le bois abattu est laissé à la disposition du riverain pour évacuation à sa charge.



La lutte contre le piétinement : Action très importante afin de limiter le piétinement des berges par les bovins, des points d'abreuvements sont installés. On en distingue deux principaux types : des descentes aménagées au cours d'eau ou des pompes à nez (pour des troupeaux de 7 à 10 animaux). Dans tous les cas, l'exploitant devra clôturer (électrique, barbelé) la berge et ne laisser l'accès à la rivière qu'aux points d'abreuvement.



La lutte contre les plantes envahissantes : Pour limiter la colonisation des milieux par les plantes exotiques envahissantes telles que la Jussie, l'Elodée du Canada ou la Renouée du Japon, le Syndicat de bassin réalise un arrachage manuel ou mécanique de ces plantes. De plus, il réalise un suivi annuel afin de surveiller toute prolifération.

Les plantations en berge : Afin de protéger les rives d'érosion importante, le Syndicat de Bassin propose des plantations d'arbres de haut jet (chêne, frêne...) en alternance avec du «bourrage» (saule, aubépine, cornouiller, noisetier, prunellier...). Les essences locales sont privilégiées



Le Syndicat de bassin avec l'aide de ces partenaires, finance entièrement l'ensemble de ces travaux, déclaré d'Intérêt Général (arrêté préfectoral du 29/08/2008). Cela nécessite dans tous les cas, l'accord du riverain.

Quelques infos :

Le Syndicat de Bassin de l'Erve se compose de 16 communes partenaires : Assé le Bérenger, Ballée, Chammes, Chémeré le Roi, Evron, Ste Suzanne, St Georges sur Erve, St Jean sur Erve, St Léger, St Pierre sur Erve, Saulges, Thorigné en Charnie, Torcé Viviers en Charnie, Vaiges, Vimarcé et Voutré. Chaque commune désigne un délégué titulaire et un suppléant formant le comité syndical qui prend les décisions.

Basé à Sainte Suzanne, sa compétence s'étend sur l'ensemble du bassin versant de l'Erve situé sur le département de la Mayenne. Le bassin versant présent en Sarthe est géré par le Syndicat du bassin de l'Erve et du Treulon situé à Sablé sur Sarthe. Les 2 Syndicats sont associés dans le cadre d'un regroupement de personnes et de moyens avec également les Syndicats de bassins de la Jouanne, de la Vaige, du Vicoin et de la Taude.

Cette mutualisation permet de réaliser des économies de charges de fonctionnement.

Principaux acteurs du projet :

Maître d'Ouvrage : Syndicat du Bassin de l'Erve - 1 rue Jean de Bueil - 53270 SAINTE SUZANNE

Technicien Rivière : Xavier SEIGNEURET tel : 0637098139 Courriel : xavier_seigneuret@orange.fr

Maître d'œuvre : « Cariçaie-BIEF »



Les différents partenaires financiers :



Les partenaires techniques :

